

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Portable :
E-mail personnel :
E-mail professionnel :
Date de naissance :/...../19.....

TARIF DU STAGE

Pour vous :

- Vous êtes adhérent(e) à l'une de nos mutuelles partenaires : **680 €*
(Harmonie Mutuelle secteur Fonction Publique, MGAS, MOSPAN, MMJ, MCF et Esprit Retraite**)**
votre mutuelle prend en charge 350 € d'allocation prévention : (*680 € = 1 030 € - 350 € d'allocation prévention).
** l'allocation prévention pour les adhérents d'Esprit Retraite sera attribuée sous réserve des dispositions du règlement intérieur et du budget annuel alloué par le Conseil d'Administration.

Dans ce cas, merci de préciser :

- Votre Mutuelle d'appartenance :** **votre numéro d'adhérent(e) :**

- Vous n'êtes pas adhérent(e) à l'une de nos mutuelles partenaires : **1 030 €**
- Supplément chambre individuelle : **96 €**
Ne concerne que les personnes seules qui ne veulent pas partager leur chambre avec un stagiaire de même sexe.

Serez-vous accompagné(e) ? : Oui Non
 Conjoint(e) Concubin(e) Pacsé(e) Autre :
Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../19.....

Pour votre accompagnant (l'accompagnant est obligatoirement logé dans la même chambre que le stagiaire) :

- S'il ne participe pas au stage : **570 €**
- S'il participe au stage, il doit alors remplir un bulletin d'inscription (à télécharger sur le site www.espritretraite.fr).

Option Annulation - Remboursement (voir article 11 au verso) :

- Souhaitez-vous souscrire cette option ? Oui : **35 €**
 Non

TOTAL

€

CHOIX DU LIEU DU STAGE

- Village-Club*** Miléade Noirmoutier (85) en Vendée du 21 au 27 mai 2023**

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales des stages. Je m'engage à suivre toutes les interventions (y compris l'activité physique) et, si je viens en voiture, à transporter les stagiaires qui ne sont pas véhiculés. J'autorise Esprit Retraite à communiquer mes coordonnées aux autres stagiaires en vue d'un covoiturage.

Fait à :, le(Signature)

Je soussigné(e) adhère à la mutuelle Esprit Retraite dont la cotisation annuelle de 5€ permet de bénéficier de l'ensemble des services proposés dont les stages prévention ; cette cotisation est incluse dans le prix du stage (les statuts sont téléchargeables sur le site espritretraite.fr). Cette adhésion est enregistrée pour l'année 2023 et ne pourra, en aucun cas, être renouvelée sans mon consentement.

Fait à :, le(Signature)

Nous utilisons les informations recueillies dans ce bulletin d'inscription uniquement à des fins de gestion des stages, de statistiques et afin de vous tenir informés de notre actualité.

Conformément au droit applicable, vous disposez des droits d'accès, rectification, opposition, effacement, limitation et portabilité, que vous pouvez exercer en envoyant un mail à contact@espritretraite.fr ou un courrier à l'adresse suivante : Esprit Retraite – 62-68 rue Jeanne d'Arc – 75013 PARIS en joignant un justificatif d'identité.

Veuillez adresser le présent bulletin d'inscription accompagné de la totalité du règlement, libellé à l'ordre d'Esprit Retraite (voir article 7 au verso) à :

ESPRIT RETRAITE
62-68 rue Jeanne d'Arc - 75013 PARIS
Tél. 01 44 52 81 61 – contact@espritretraite.fr



Conditions Générales des stages OPTIMISME & EPANOUISSEMENT 2023

1 APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions s'appliquent aux prestations fournies par Esprit Retraite.

Ces conditions générales sont adressées en même temps que le bulletin d'inscription. Toute inscription implique donc l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

2 INSCRIPTION

Qui peut s'inscrire ?

Le stage est ouvert à tous.

Les stagiaires ont la possibilité de s'inscrire avec un accompagnant (conjoint, parent ou ami) qui participe ou non au stage.

Nombre minimum de participants : 16

Nombre maximum de participants : 20

Enregistrement des inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers complets (bulletin d'inscription et règlement) au siège : Esprit Retraite, 62-68 rue Jeanne d'Arc 75013 Paris.

Clôture des inscriptions

Un mois avant le début du stage.

3 DUREE DU STAGE

Le stage débute le dimanche en fin d'après-midi et se terminent le samedi suivant après le petit-déjeuner.

4 LIEU DU STAGE

Le stage a lieu au Village-Club*** Miléade de Noirmoutier en Vendée (85).

5 HEBERGEMENT

Les chambres sont disponibles le dimanche à partir de 17 heures et doivent être libérées le samedi suivant à 10 heures.

Les personnes seules peuvent loger dans une chambre individuelle moyennant le paiement d'un supplément. A défaut, elles partagent la chambre d'un stagiaire de même sexe.

Les accompagnants ne participant pas au stage sont obligatoirement logés dans la même chambre que les stagiaires qu'ils accompagnent.

6 LES TARIFS

Les tarifs comprennent

Pour les stagiaires

- l'hébergement en pension complète du dimanche soir au samedi matin suivant,
- les interventions des professionnels,
- une sortie d'une demi-journée,
- 2 soins au SPA balnéo du Village-Club.
- Accès libre à l'espace bien-être (possibilité de soins en supplément).

Pour les accompagnants ne participant pas au stage

- l'hébergement en pension complète du dimanche soir au samedi matin suivant.
- une sortie d'une demi-journée,
- Accès libre à l'espace bien-être (possibilité de soins en supplément).

Les tarifs ne comprennent pas

- le transport jusqu'au lieu du stage,
- le transfert de la gare de Nantes jusqu'au Village-Club,
- la taxe de séjour collectée par l'hôtel pour le compte des municipalités.

• L'allocation prévention

Sous réserve d'acceptation préalable au stage par la mutuelle, une allocation prévention de 350 € peut être accordée aux membres participants des mutuelles suivantes : Harmonie Mutuelle secteur Fonction Publique, MGAS, MMJ, MOSPAN, MCF et ESPRIT RETRAITE**.

Le montant de cette allocation est versé directement à Esprit Retraite et vient donc en déduction du prix du stage.

7 MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement du stage s'effectue, par chèque bancaire ou postal, en une fois au moment de l'inscription et est encaissé dès que le stage est confirmé (c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 16 personnes inscrites).

Les stagiaires seront informés par e-mail de la date d'encaissement de leur chèque.

Il peut également se faire par virement sur le compte **IBAN : FR76 3000 3033 9100 0500 5064 209** en précisant le nom et le lieu du stage.

Les chèques vacances sont aussi acceptés mais Esprit Retraite n'étant pas habilité à les encaisser, ils viennent en déduction de la facture de l'hôtel.

8 TRANSPORT

Esprit Retraite n'assure aucune prestation liée au transport des participants.

9 ANNULATION DU STAGE

Par Esprit Retraite

Esprit Retraite peut annuler le stage pour des raisons sanitaires ou si la condition de 16 participants minimum n'est pas remplie.

Dans ce cas, elle doit prévenir les personnes inscrites un mois avant le début du stage.

Par le participant

Esprit Retraite doit être informé de l'annulation :

- soit, par courrier à l'adresse suivante
Esprit Retraite, 62-68 rue Jeanne d'Arc 75013 PARIS,
- soit par mail : contact@espritretraite.fr

10 EN CAS D'ANNULATION

Les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- annulation communiquée au moins 60 jours avant : seuls seront appliqués des frais de dossier d'un montant de 50 €,
- annulation communiquée entre 59 et 15 jours avant : retenue de 60% de la somme versée lors de l'inscription au stage,
- annulation communiquée entre 14 et 7 jours avant : retenue de 75% de la somme versée lors de l'inscription au stage,
- annulation communiquée moins de 7 jours avant : retenue de 100% de la somme versée lors de l'inscription au stage.

11 OPTION ANNULATION - REMBOURSEMENT SANS CONDITION

Cette formule facultative prémunit le stagiaire contre la perte que constitue une annulation d'inscription dans les conditions classiques (voir article 10).

Elle garantit moyennant 35 €, le remboursement, dans un délai d'un mois maximum, de la somme versée lors de l'inscription au stage (hors - Annulation-Remboursement), quelle que soit la cause de l'annulation.

Seuls impératifs

- souscrire au moment de l'inscription,
- ne pas annuler une fois le stage entamé (celui-ci commence à la remise des clefs de la chambre d'hôtel).

12 INTERRUPTION DE STAGE

En cas d'interruption pendant le stage, pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

13 CONTENU DU STAGE

Intervenants

3 professionnels interviendront lors de ce stage :

- 1 psychologue,
- 1 professeur de yoga,

- 1 sophrologue.

• Cadre des interventions

Pour la psychologue

L'intervention se fera lors d'ateliers où chacun pourra, en toute confiance, avancer à son rythme au travers de moments d'échanges, d'expériences, de création (méthode journal créatif) et de relaxation.

L'intervention se fera autour de 5 principales étapes :

- jeter l'ancre, vous relier à votre créativité
- Cultiver les émotions positives,
- Cultiver la sérénité,
- Pleine pensée créatrice,
- Cultiver la douceur envers soi-même,
- Cultiver la gratitude.

Pour un professeur de yoga

L'intervention consistera en pratiques posturales ainsi que conseils et exercices pratiques adaptés au public senior.

Pour la sophrologue

L'intervention consistera en exercices et pratiques respiratoires ainsi que la visualisation pour retrouver un état positif de bien-être.

Soins à l'espace BALNEO Miléade

2 soins de SPA (enveloppement & massage) seront inclus dans le planning.

• Participation au stage

Les personnes inscrites s'engagent à participer à l'ensemble des interventions, y compris l'activité physique, faute de quoi, l'attribution de l'allocation prévention pourra être remise en cause.

14 ANIMAUX FAMILIERS

Les animaux ne sont pas admis au Village-Club de Noirmoutier.

15 RECLAMATION

Concernant le stage

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée à Esprit Retraite, 62-68 rue Jeanne d'Arc 75013 Paris, dans un délai maximum de 1 mois après la fin du stage.

Concernant l'hébergement

Les réclamations doivent être signalées au plus vite au responsable de l'établissement où a lieu le stage afin qu'une solution puisse être recherchée au plus tôt. Les réclamations pour le Village-Club de Noirmoutier qu'il est impossible de traiter sur place ou qui n'ont pas été résolues de manière satisfaisante, doivent être adressées par courrier à : Miléade, 42 rue des Langories, BP 86, 26903 Valence Cedex 9.

Nous attirons votre attention sur le fait que le signalement rapide d'une réclamation permettra un traitement d'autant plus efficace de celle-ci.

16 RESPONSABILITES

Tout stagiaire, préalablement au stage, devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Esprit Retraite et le Village-Club*** de Noirmoutier ne peuvent pas être tenus pour responsables des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements, y compris les parkings. Nous conseillons aux stagiaires de ne pas emporter d'objets de valeur.

